

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-quatorzième session du Comité permanent
Lyon (France), 7 - 11 mars 2022

Questions d'interprétation et application

Respect général de la Convention et lutte contre la fraude

Lutte contre la fraude

CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE
CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES :
RAPPORT DU SECRÉTARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. À sa 18^e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté la décision 18.13, *Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)* à l'adresse des Parties comme suit :

Les Parties sont encouragées à continuer de fournir un soutien financier au Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) pour la mise en œuvre de son Programme stratégique pour 2016-2020 et de tout programme stratégique futur nouvellement élaboré, afin que le Consortium continue à jouer un rôle moteur en fournissant un appui mondial coordonné aux services de lutte contre la fraude.

3. En outre, dans les paragraphes 9 b) et c) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, la Conférence des Parties charge le Secrétariat de :
 - b) *soumettre un rapport sur les activités menées sous les auspices de l'ICCWC à chaque session du Comité permanent et à chaque session ordinaire de la Conférence des Parties, et consulter le Comité permanent sur l'élaboration du Programme de travail ICCWC afin de veiller à ce que les besoins des Parties soient correctement pris en compte ;*
 - c) *gérer le portail dédié à l'ICCWC sur le site Web de la CITES, dans les langues officielles de la Convention, pour permettre aux Parties d'identifier les possibilités de soutien disponibles par le biais de l'ICCWC ;*
4. Depuis la CoP18, des activités très variées ont été menées sous les auspices de l'ICCWC, un effort de collaboration entre le Secrétariat CITES, INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Face à la pandémie de COVID-19, le Consortium a pris rapidement des mesures pour adapter ses plans de travail, selon les besoins, pour continuer de soutenir les efforts des Parties dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et renforcer leurs systèmes de justice pénale, et pour que l'application du [Programme stratégique de l'ICCWC pour 2016-2020](#) puisse se poursuivre sans interruption, dans la plus large mesure possible.

5. Par ailleurs, le [portail web ICCWC](#) dédié, tenu conformément au paragraphe 9 c) de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), a été révisé et actualisé en octobre 2020 et d'autres mises à jour ont eu lieu tout au long de 2021. Disponible en anglais, français et espagnol, sur le site web de la CITES, le nouveau portail web de l'ICCWC donne accès aux dernières informations sur les activités du Consortium ainsi qu'aux outils et services disponibles auprès des organisations partenaires. Une nouvelle mise à jour est envisagée en 2022.
6. Le Consortium continue de jouer un rôle d'importance critique. En effet, il aide les Parties, à l'échelon mondial, à combattre la criminalité liée aux espèces sauvages, utilisant pour cela une approche coordonnée et cohérente et fournissant aux Parties les outils, les services et l'appui technique nécessaires pour traduire en justice les délinquants impliqués dans la criminalité liée aux espèces sauvages. Parmi les exemples, on peut citer l'appui pratique aux fonctionnaires de première ligne chargés de l'application des lois aux espèces sauvages, la coordination d'opérations mondiales et d'enquêtes fondées sur le renseignement, l'analyse exhaustive des ripostes nationales à la criminalité liée aux espèces sauvages pour identifier les lacunes et veiller à ce qu'elles soient comblées de manière ciblée en orientant les ressources vers les points où elles sont le plus nécessaire, en fournissant un appui technique aux fins de renforcer les capacités des institutions à l'échelle de l'ensemble du système de justice pénale et en élaborant et déployant une diversité [d'outils et de services](#) phares.
7. Les possibilités et réunions présentielle de renforcement des capacités ayant été limitées par la pandémie de COVID-19 et les nouveaux protocoles de protection mis en place, en 2020, l'ICCWC a déplacé ses activités en ligne, dans la mesure du possible, pour apporter un appui permanent aux Parties. Ces activités se sont poursuivies en 2021 avec l'organisation de réunions en ligne ou hybrides et la fourniture d'un appui ciblé, y compris l'alignement des réponses de l'ICCWC sur les défis émergents identifiés durant la pandémie. Essentiellement à cause de la pandémie de COVID-19, certaines activités ont inévitablement dû être différées ou reportées. Le Programme stratégique de l'ICCWC et les sous-subsidies liées ont donc été prolongés jusqu'en 2023.
8. Pour démontrer comment les travaux du Consortium, en partenariat avec les Parties et autres parties prenantes, ont contribué à améliorer généralement la capacité des systèmes de justice pénale, le Consortium a publié son premier rapport annuel, le [Rapport annuel 2020 de l'ICCWC](#), qui présente la détermination collective de l'ICCWC à améliorer les capacités et à apporter un appui coordonné aux organismes nationaux et aux réseaux sous-régionaux et régionaux du monde entier en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le rapport donne des exemples de la manière dont les évaluations et l'appui de l'ICCWC ont conduit à des changements positifs dans chaque code pénal ou comment l'assistance technique a permis d'appréhender et de poursuivre des délinquants impliqués dans la criminalité liée aux espèces sauvages. Le rapport est disponible sur la [page web de l'ICCWC](#) et en tant que document d'information.
9. Depuis sa création, les travaux de l'ICCWC auraient été impossibles sans l'appui déterminé de [plusieurs donateurs](#). L'application du [Programme stratégique de l'ICCWC](#) a été financée par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, Monaco, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne. Les contributions de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RAS) de Chine, des États-Unis d'Amérique et de la Norvège au Secrétariat ont aussi contribué aux travaux de l'ICCWC. Au nom des partenaires du Consortium, le Secrétariat remercie ces Parties pour leur soutien généreux.
10. Le présent document est structuré selon les domaines d'intérêt du Programme stratégique de l'ICCWC. Comme demandé dans la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), il propose, aux Parties, une mise à jour sur les activités menées sous les auspices de l'ICCWC depuis la CoP18 et sur les développements relatifs à la décision 18.13. Les activités de l'ICCWC ont continué de contribuer directement et indirectement à l'application de plusieurs décisions et résolutions relatives à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, adoptées à la CoP18. Le Secrétariat décrit aussi en plus grand détail ces questions dans d'autres documents préparés pour la présente session.

Domaine d'intérêt 1 : Fournir un appui institutionnel et renforcer la coopération et la coordination

11. Le [Rapport annuel 2020 de l'ICCWC](#) met en évidence les principales activités menées en appui à ce domaine d'intérêt, en 2020. Plus particulièrement, INTERPOL et l'OMD ont organisé l'opération [Thunder 2020](#), la quatrième de la série des opérations conjointes douanières et policières soutenues par l'ICCWC dans le cadre de la série « Thunder » ([Thunderbird](#) en 2017, [Thunderstorm](#) en 2018 et [Thunderball](#) en 2019). Ces opérations mondiales ont permis d'appréhender plus de 3500 suspects. Malgré les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 à travers le monde, l'opération Thunder 2020 a

donné lieu à des activités d'application des lois contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans 103 pays. Les fonctionnaires chargés de la répression et les agents des douanes ont saisi plus de 2000 espèces sauvages protégées et appréhendé 699 délinquants. Plusieurs des 185 [Notices rouges INTERPOL](#) actives concernaient la criminalité liée aux espèces sauvages suite à des informations obtenues durant l'opération.

12. En octobre 2021, INTERPOL et l'OMD ont coordonné l'opération [Thunder 2021](#), la cinquième opération de la série Thunder, soutenue par l'ICCWC. À cette opération ont participé, des agents des douanes, de la police, des services de renseignements financiers et des agences de lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages et aux forêts de 118 pays. Semblable aux opérations des années précédentes, l'opération Thunder 2021 a permis de procéder à un nombre important de saisies et d'arrestations. D'autres arrestations et poursuites sont également prévues à travers le monde à mesure que les enquêtes continuent de se dérouler.
13. Le Rapport annuel 2020 de l'ICCWC souligne également d'autres activités telles qu'un atelier régional sur le *Renforcement de la coopération internationale sur les questions de criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Est* qui a eu lieu à Nairobi, Kenya, en février 2020. En août et septembre 2020, l'ICCWC a aidé l'Association des procureurs d'Afrique de l'Est à organiser leur 9^e Réunion générale annuelle et a servi de forum de discussion sur le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.
14. En novembre 2021, l'ONUDC a organisé une réunion WIRE (Wildlife Inter-Regional Enforcement) qui s'est appuyée sur les résultats d'une autre WIRE organisée par l'ONUDC en coopération avec les partenaires de l'ICCWC, à Nairobi, Kenya, en décembre 2018. La WIRE 2021 s'est intéressée à la priorité qu'il faut accorder aux enquêtes post-saisie, afin de traiter les disparités juridiques lors de la conduite de livraisons contrôlées, l'utilisation améliorée de l'Assistance juridique mutuelle en cas de criminalité liée aux espèces sauvages et l'utilisation d'enquêtes financières. Elle a aussi soutenu la planification opérationnelle ainsi que le suivi de plusieurs saisies d'espèces sauvages faites en Asie durant la pandémie. En 2021, l'ONUDC a également soutenu une réunion des cadres supérieurs sur la criminalité transnationale de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), tenue en ligne, et en particulier du Groupe de travail sur le trafic des espèces sauvages et du bois, pour renforcer la coopération en matière d'application des lois dans la région. La réunion a donné l'occasion de planifier des activités conjointes en vue de perturber le commerce illégal des espèces sauvages et du bois.
15. La réunion de l'Équipe spéciale CITES sur le commerce illégal de spécimens d'espèces d'arbres inscrites à la CITES, financée dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC et organisée conformément à la décision 18.79, aurait dû, au moment de la rédaction du présent rapport, être réalisée en ligne en février 2022. Le Secrétariat décrit en plus grand détail cette question dans le document SC74 Doc. 33.2, *Équipe spéciale sur le commerce illégal de spécimens d'espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES*.
16. Pour appliquer les paragraphes b), c) et e) de la décision 18.93 et renforcer la riposte à la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique centrale et de l'Ouest, le Secrétariat a mis au point un ensemble d'activités et en novembre 2021, a communiqué avec les Parties des deux sous-régions pour savoir si elles souhaitaient recevoir un appui en matière de renforcement des capacités, en fonction des activités élaborées. Des activités ciblées devraient commencer en 2022 et seront soutenues grâce au Programme stratégique de l'ICCWC. Le Secrétariat fait rapport en plus grand détail sur cette question dans le document SC74 Doc. 35.2, *Soutien à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale*.
17. L'ICCWC a également soutenu les Réseaux mondiaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages aux niveaux régional et sous-régional pour faciliter le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les agences nationales chargées de la répression relative aux espèces sauvages dans différents pays. Le Secrétariat, en coopération avec les partenaires de l'ICCWC, a organisé la [3^e réunion mondiale des Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages](#) (WEN), en marge de la CoP18 (août 2019)¹. Cette réunion a servi de plateforme pour améliorer encore les synergies entre les initiatives existantes et les organismes régionaux de lutte contre la fraude ; renforcer la coopération aux niveaux

¹ Cette réunion a suivi la [2^e réunion mondiale des Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages](#) tenue en marge de la 17^e session de la Conférence des Parties à la CITES, à Johannesburg, Afrique du Sud (septembre 2016). La [1^{re} réunion mondiale des Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages](#) avait eu lieu en marge de la 16^e session de la Conférence des Parties à la CITES à Bangkok, Thaïlande (mars 2013).

régional et mondial ; et explorer les activités éventuelles à réaliser dans le but de renforcer encore la riposte à la criminalité liée aux espèces sauvages. La réunion a également tenu des discussions ciblées pour affiner les [Lignes directrices de l'ICCWC pour les Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages](#). Celles-ci ont été discutées en détail durant la réunion pour faire en sorte qu'elles soient taillées sur mesure et à bon escient puis ont ensuite été finalisées en tenant compte des discussions de la réunion. Les Lignes directrices sont disponibles en [anglais](#), [français](#) et [espagnol](#) sur la page web de l'ICCWC. Elles décrivent les principales considérations dont il faut tenir compte lors de l'élaboration de nouveaux WEN et fournissent aussi un outil d'autoévaluation que peuvent utiliser les WEN existants afin d'évaluer leur niveau de maturité et de performance opérationnelle et d'identifier les domaines pouvant être encore renforcés. Suite au lancement des Lignes directrices en mai 2020, l'ICCWC a fourni un appui ciblé pour renforcer la coopération régionale en [Amérique du Sud \(Sud-WEN\)](#) et dans la corne de l'Afrique (HAWEN). Ces travaux sont en cours.

18. Le Secrétariat a également continué de mettre à jour le répertoire des [points focaux WEN](#) disponible sur le site web du Secrétariat CITES et encourage les WEN à informer le Secrétariat lorsque d'autres mises à jour sont nécessaires.

Domaine d'intérêt 2 : Faciliter l'analyse de la capacité nationale à renforcer les ripostes en matière d'application des lois et aider à guider l'investissement

19. À ce jour, l'ICCWC a reçu 37 demandes de mise en œuvre de la [Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts](#). Le processus de compilation a été mené à bien par 15 pays (Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Congo, Gabon, Madagascar, Mexique, Mozambique, Népal, Ouganda, Pérou, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Viet Nam) et se trouve à différents stades d'application dans 10 pays [Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Colombie, Équateur, Namibie, Nigéria, Paraguay, Philippines, République démocratique du Congo]².
20. Dès que l'application de la Compilation est complète, le rapport et les recommandations qui en résultent sont présentés et lancés lors d'une réunion de haut niveau, avec tous les organismes gouvernementaux pertinents, ainsi que lors de réunions de parties prenantes. Ces réunions donnent l'occasion de discuter des conclusions et recommandations avec les gouvernements et de planifier l'application et l'appui potentiel. Des activités de soutien à l'application des recommandations résultantes ont lieu dans plusieurs pays, dans la mesure du possible. Comme décrit dans le document [CoP18 Doc. 15.5](#) sur l'ICCWC, le Consortium, par l'intermédiaire de son Programme stratégique, a pu intensifier son appui aux Parties pour les aider à appliquer les recommandations résultant de l'application de la Compilation. Le [Rapport annuel 2020 de l'ICCWC](#) met en lumière quelques exemples d'appui fournis par le Consortium.
21. Les Parties qui ont appliqué la Compilation sont encouragées à poursuivre leur mobilisation de ressources et à redoubler d'efforts pour appliquer les recommandations résultant de l'application de la Compilation. Ces Parties sont aussi encouragées, le cas échéant, à contacter les partenaires de l'ICCWC, les donateurs, les organisations internationales et nationales pour demander un appui en matière d'application. De même, les Parties, donateurs et organisations internationales et nationales pertinentes ayant des initiatives, des programmes et des activités en cours dans les différents pays concernés sont encouragés à contacter les autorités nationales pour étudier comment leurs efforts permanents pourraient être alignés sur les recommandations de la Compilation.
22. L'application du [Cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts](#) fait maintenant partie intégrante de l'application de la Compilation de l'ICCWC. Le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC reste également disponible en tant qu'outil d'autoévaluation indépendant pour permettre à une Partie de surveiller ses performances dans le temps et d'identifier tout changement dans l'efficacité de sa riposte en matière d'application des lois, dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Le Secrétariat et l'ONUJDC ont récemment mis à jour les guides *étape par étape* pour ces outils afin de fournir une description générale du processus d'application. Les Parties sont encouragées à consulter les guides *étape par étape*, disponibles sur le portail web de l'ICCWC³.

² D'autres détails sur l'état d'application dans différents pays se trouvent au lien suivant : <https://cites.org/eng/prog/iccwc.php/Action>

³ Guide *étape par étape* de la Compilation et du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC : https://cites.org/sites/default/files/EN_Toolkit%20Indicator%20Framework.pdf. Guide *étape par étape* du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC : https://cites.org/sites/default/files/EN_ICCWC%20Indicator%20framework%20step-by-step%20guide.pdf

23. À ce jour, le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC a été appliqué avec succès dans 13 pays [Angola, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Djibouti, Kenya, Mexique, Namibie, Ouganda, Philippines, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie et Thaïlande]. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'application est également en cours ou planifiée pour le Cameroun, la Colombie, l'Équateur, l'Éthiopie, la Guinée, Madagascar, le Malawi, le Mozambique, le Nigéria, le Paraguay et le Pérou.
24. Au moment de la rédaction du rapport, l'ONUDC est en train de réviser et de mettre à jour la Compilation et le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC en s'appuyant sur les résultats d'une évaluation de ces outils, menée en 2020, comme décrit dans le paragraphe 39 ci-dessous. À ce jour, une série de réunions et de consultations bilatérales ont été menées par l'ONUDC dans le cadre d'un Groupe d'experts ICCWC des 'Amis de la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts'. Le Secrétariat fournira une nouvelle mise à jour sur la question à la CoP19.

Domaine d'intérêt 3 : Élaborer ou améliorer la capacité de justice pénale et préventive à l'échelle des institutions

25. Le [Rapport annuel 2020 de l'ICCWC](#) souligne les activités principales menées en appui à ce domaine d'intérêt. En outre, en 2021, sous les auspices de l'ICCWC, l'ONUDC a organisé des possibilités de formation en classe et pratiques, des directives en matière de poursuites judiciaires, en s'intéressant à l'idée d'aller plus loin que la saisie pour promouvoir des poursuites en matière de criminalité liée aux espèces sauvages qui aboutissent, en ciblant en particulier les équipes spécialisées de procureurs, en Malaisie et au Viet Nam. Le Consortium a pu fournir une formation additionnelle à celles qui étaient envisagées à l'origine en raison des économies faites dans le cadre des formations réalisées en ligne ou sous forme hybride. Il convient cependant de noter que même si des formations additionnelles ont été possibles et que les activités en ligne facilitent souvent l'engagement d'un plus grand nombre de participants, les commentaires des Parties et partenaires suggèrent qu'il convient d'être très prudent concernant les formations menées en ligne. Certes, les activités en ligne ont facilité les efforts d'avancement des travaux durant la pandémie mais des interventions présentiels pour certaines formes de formation auraient été préférables et probablement plus efficaces. Il importe de noter que, dans bien des cas, la formation fournie a répondu directement aux besoins identifiés dans les rapports d'application de la Compilation et du Cadre d'indicateurs.
26. Depuis la CoP18, la Banque mondiale a également poursuivi l'élaboration et affiné le *Programme de formation sur la criminalité liée aux espèces sauvages et la lutte contre le blanchiment d'argent*⁴ de l'ICCWC à partir des enseignements tirés. L'application du Programme stratégique de l'ICCWC a permis à la Banque mondiale d'aider le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Mozambique, la Namibie et le Zimbabwe à réaliser une évaluation des risques de blanchiment d'argent, y compris des risques relatifs à la criminalité liée à l'environnement ; et, au moment de la rédaction du rapport, des projets semblables sont en cours au Gabon, aux Maldives, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan, à Sri Lanka et en Zambie. La Banque mondiale a également soutenu la mise en œuvre d'activités d'assistance technique telles que la rédaction de lois, le respect et la supervision dans le secteur financier et la formation des procureurs en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Mozambique, en République démocratique du Congo et au Zimbabwe, et d'autres travaux sont prévus au Cameroun en 2022.
27. En collaboration étroite avec le Secrétariat de la CITES et les experts des douanes compétents, l'OMD a élaboré et finalisé un nouveau cours de formation en ligne pour les douanes, sur l'application et le respect de la CITES, abordant la criminalité liée aux espèces sauvages. Le cours, qui a été lancé sur la plateforme CLiKC (Customs Learning and Knowledge Community) de l'OMD, en novembre 2021, comprend six modules ayant trait à la CITES, notamment aux annexes CITES, aux permis, à l'identification des spécimens, à la manipulation en toute sécurité et au commerce légal par rapport au commerce illégal. Les modules sont actuellement disponibles en anglais et, au moment de la rédaction du rapport, sont en train d'être traduits en français et en espagnol. Le cours de formation en ligne pour les douanes est un cours à accès limité, qui s'adresse uniquement aux fonctionnaires des douanes. Il est envisagé que ce cours remplace l'*Introduction à la CITES pour les douanes* qui est en ligne et actuellement disponible sur le

⁴ Le Programme de formation sur la criminalité liée aux espèces sauvages et la lutte contre le blanchiment d'argent est conçu pour aider les enquêteurs, les procureurs et autres, dans le système de justice pénale, à surmonter les difficultés d'enquêtes, juridiques et de procédure relatives aux affaires de criminalité liée aux espèces sauvages et au blanchiment d'argent. Pour d'autres informations, voir : <https://cites.org/eng/prog/iccwc.php/Tools>

[Collège virtuel CITES](#). Le Secrétariat a entamé des travaux pour mettre à jour et renforcer le Collège virtuel, comme indiqué en plus grand détail au paragraphe 34 ci-dessous.

28. Le [Rapport annuel 2020 de l'ICCWC](#) souligne également les travaux du Consortium en vue de lutter contre la corruption associée à la criminalité liée aux espèces sauvages. Au moment de la rédaction du rapport, l'ONUDC, au nom de l'ICCWC, continue de proposer formation et appui à des institutions sélectionnées en matière d'identification et d'atténuation des risques de corruption, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC. Le Secrétariat rend compte de cette question en plus grand détail dans le document SC74 Doc. 33.1, *Lutte contre la fraude : Rapport du Secrétariat*.

Domaine d'intérêt 4 : Sensibilisation accrue et appui aux mesures de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

29. Au nom de l'ICCWC et du Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque mondiale a organisé un [Forum sur les espèces sauvages](#) en janvier 2020. Comme décrit dans le Rapport annuel 2020 de l'ICCWC, le Forum sur les espèces sauvages a rassemblé des partenaires gouvernementaux qui participent à la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages mais aussi des représentants de donateurs et des représentants d'organisations de la société civile (OSC) travaillant à des questions relatives au commerce illégal des espèces sauvages. Il a donné l'occasion à l'ICCWC d'en apprendre davantage sur les activités et priorités de ces différentes parties prenantes et d'explorer des synergies possibles avec des initiatives et activités menées par une large gamme d'entités afin de lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Les informations issues du Forum sont prises en compte dans l'application du Programme stratégique de l'ICCWC et ont également servi à façonner l'élaboration de la Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC dont il est question plus longuement dans le paragraphe 40 ci-dessous. D'autres forums semblables devraient être organisés à l'avenir.
30. Le Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages ([Deuxième édition, 2020](#) et [Première édition, 2016](#)) produit par l'ONUDC, en coopération avec les partenaires de l'ICCWC, fait le bilan de la situation mondiale de la criminalité liée aux espèces sauvages et fournit une évaluation détaillée de la nature et de l'ampleur du problème. Il comprend des évaluations quantitatives du marché et une série d'études de cas approfondies sur le commerce illégal pour des espèces clés faisant l'objet d'un commerce illégal. Le deuxième Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages, [lancé en juillet 2020](#), comprend des études de cas sur le commerce illégal du [bois de rose](#), de l'[ivoire](#), de la [corne de rhinocéros](#), des [écailles de pangolin](#), des [reptiles vivants](#), des [grands félins](#) et des [anguilles](#). En outre, il présente les chaînes de valeur et les [flux financiers illégaux](#) du commerce illégal de l'ivoire et de la corne de rhinocéros. Ces rapports sont disponibles sur le portail web de l'ICCWC, et le Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages 2020 est également mis à disposition en tant que document d'information. Les Parties sont encouragées à utiliser le Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages 2020 pour étayer leur processus décisionnel et en appui à l'élaboration de ripostes appropriées en matière d'application des lois pour la criminalité liée aux espèces sauvages.
31. Afin de mieux sensibiliser à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, le Secrétariat, à l'occasion de la CoP18, a présenté une exposition sur l'ICCWC en mettant en évidence l'appui fourni par le Consortium concernant la gamme d'outils et de services mis à la disposition des Parties. En marge de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en octobre 2020, l'ONUDC a organisé une activité parallèle de l'ICCWC pour discuter des tendances de la criminalité liée aux espèces sauvages et des incidences politiques qui en résultent, en se fondant sur le Rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages 2020. L'ONUDC a également organisé une exposition sur l'ICCWC au 14^e Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, en mars 2021 et à la 30^e session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ), en mai 2021.
32. Depuis la CoP18, le Consortium a mené différentes activités de communication. Parmi elles, on peut citer l'élaboration de la *Stratégie de la communication et de la visibilité de l'ICCWC* pour 2021-2022, ainsi que le début de la mise en œuvre et la publication du Rapport annuel 2020 de l'ICCWC mentionné plus tôt. En outre, dans les trois langues de travail de la Convention, toute une gamme de documents ont été élaborés et mis à jour en vue de sensibiliser les Parties aux outils et services mis à leur disposition pour renforcer leurs réponses en matière de criminalité liée aux espèces sauvages. En novembre 2020, le Consortium a

également célébré sa première décennie d'action, depuis sa création en novembre 2010⁵. L'ICCWC a célébré son 10^e anniversaire sur le thème « [10 ans, 10 réalisations](#) ». La campagne du 10^e anniversaire a remercié les Parties pour leurs efforts de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages plus efficacement et a mis en valeur les travaux de l'ICCWC. Un compte Twitter de l'ICCWC a également été créé (@ICCWC_WFC) et, au moment de la rédaction du rapport, plusieurs activités additionnelles identifiées dans la *Stratégie de la communication et de la visibilité de l'ICCWC* sont en cours.

Domaine d'intérêt 5 : Élargir l'utilisation des connaissances, de la technologie et de l'innovation

33. Comme expliqué en détail dans le Rapport annuel 2020 de l'ICCWC, le Consortium a continué de mener des activités en vue de promouvoir et soutenir l'utilisation des applications criminalistiques dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Ces applications comprennent, entre autres, l'établissement d'un Laboratoire portable de lutte contre la fraude pour tester les saisies (PELTS) à l'intention des pays d'Afrique qui le demandent et comme appui à la fourniture d'une formation fondée sur le guide [Wildlife Crime Scene Guide for First Responders](#) de l'ONUDC, mis en œuvre par [TRACE Wildlife Forensics Network](#). Le Secrétariat souhaite aussi porter à l'attention des Parties le fait que [Best Practice Guide for Forensic Timber Identification](#), jusque-là disponible uniquement en anglais et en chinois, est désormais disponible en [espagnol](#). Au moment de la rédaction du rapport, le Secrétariat collabore également avec l'ONUDC en vue de finaliser la mise à jour des [Lignes directrices sur les méthodes et les procédures d'échantillonnage et d'analyse en laboratoire de l'ivoire](#), qui seront mises à la disposition des Parties en anglais et en français. Les Parties sont encouragées à utiliser ces outils dans leurs efforts de lutte contre le commerce illégal de l'ivoire et du bois. En outre, l'ONUDC soutient un projet de recherche pour évaluer la menace potentielle des maladies infectieuses dans les efforts de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages en appliquant la technologie MinION pour le dépistage de pathogènes dans les produits illégaux d'espèces sauvages. Ce travail novateur est mené en partenariat avec TRACE, l'Université d'Édimbourg et des laboratoires de Malaisie et de Zambie en vue de caractériser puis d'aider à atténuer les risques de maladies zoonotiques pour la santé humaine et l'agriculture.
34. Pour renforcer les outils et le matériel en ligne, le Secrétariat, au moment de la rédaction du rapport, entreprend des travaux pour améliorer et mettre à jour le Collège virtuel CITES. Cela comprend un recensement exhaustif de tout le matériel lié à la lutte contre la fraude en parallèle et en coordination avec d'autres travaux en cours pour mettre à jour le Collège virtuel. Ces travaux, cofinancés dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC, devraient culminer par un nouveau Collège virtuel CITES convivial et pratique et fournir du matériel et des ressources actualisés.
35. En outre, comme indiqué à la CoP18, l'OMD travaillait à un Guide relatif aux principaux Accords multilatéraux sur l'environnement à l'intention des fonctionnaires des douanes sur le terrain, conçu comme un outil convivial, en mesure de fournir aux fonctionnaires des douanes des orientations pertinentes et pratiques lorsqu'ils sont confrontés à des incidents relatifs à des questions environnementales. Le guide fournit un moyen simple, aux fonctionnaires de la ligne de front, d'agir en matière de commerce légal mais aussi de traitement d'envois lorsque des irrégularités sont découvertes durant le processus de dédouanement. Cela ne se limite pas aux espèces inscrites aux annexes CITES et à la criminalité liée aux espèces sauvages car le guide contient des chapitres sur les déchets et d'autres questions environnementales. Le guide, qui contient un chapitre sur la CITES et le commerce illégal des espèces sauvages, a été financé dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC, terminé et lancé en décembre 2021⁶. Le guide est disponible en anglais et en français et la possibilité de le traduire dans d'autres langues est à l'étude.
36. Par ailleurs, dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC, le Consortium a également soutenu différentes activités visant à accroître la capacité de faciliter les efforts des Parties dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en rapport avec Internet. Le Secrétariat fait rapport en plus grand détail sur cette question dans le document SC74 Doc. 33.4, *Lutte contre la criminalité en matière d'espèces sauvages liée à Internet*.

⁵ Le Consortium a été officiellement établi en novembre 2010 sur signature d'une [Lettre d'entente](#) et a soutenu les Parties dans le cadre de différentes [initiatives nationales, régionales et mondiales](#) dans la décennie écoulée.

⁶ <http://www.wcoomd.org/en/media/newsroom/2021/december/the-wco-environment-programme-publishes-a-guide-on-multilateral-environmental-agreements.aspx>

Domaine d'intérêt 6 : Intersectoriel : Garantir le fonctionnement, la coordination et l'évaluation efficaces de l'ICCWC

37. L'exécution des activités du Consortium continue d'être supervisée par le Groupe d'experts de haut niveau (Senior Experts Group – SEG) et soutenue par son Groupe d'experts techniques (Technical Experts Group – TEG), dans lesquels chacune des cinq organisations partenaires est représentée. Le SEG détermine les priorités en matière d'application des activités ; prend des décisions sur les initiatives d'appui ; supervise l'efficacité globale de l'exécution des activités ; évalue les progrès et prend des mesures correctives, le cas échéant. Le TEG a été établi en janvier 2020, lors d'une Réunion de planification stratégique de l'ICCWC. Il est chargé de coordonner et d'appliquer, au quotidien, les travaux et activités du Consortium. Des appels réguliers ont lieu sur une base mensuelle pour surveiller l'application des projets et les adapter en fonction des enseignements acquis. Le TEG de l'ICCWC se réunit tous les mois et le SEG de l'ICCWC tous les trimestres.
38. Afin de simplifier encore les efforts et de maximiser l'impact des activités dans les différents pays, chaque fois que c'est possible et approprié, le Consortium continue de coordonner et de faire correspondre les activités et les programmes de chaque organisation partenaire de l'ICCWC avec le Programme stratégique de l'ICCWC. Le Consortium s'efforce également de coordonner de plus en plus les activités de l'ICCWC avec celles d'autres parties prenantes actives dans le domaine de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Cela comprend notamment la mise en œuvre d'appels de coordination réguliers spécifiques aux pays, impliquant toutes les parties prenantes qui mettent en œuvre les activités dans des pays ciblés. Par le biais de la Banque mondiale, le Consortium maintient aussi son engagement auprès du GWP financé par le FEM pour garantir une coordination et une collaboration effectives entre les initiatives en cours et pour explorer les synergies potentielles en matière de synchronisation et de renforcement de l'appui de l'ICCWC en vue de promouvoir une application efficace des lois sur les espèces sauvages dans les différents projets nationaux du GWP.
39. Outre ce qui précède, afin de garantir que les activités de l'ICCWC ont l'impact désiré et aboutissent aux résultats escomptés du Programme, le SEG ICCWC a mené en 2021 une évaluation interne du Programme stratégique de l'ICCWC. En 2020, l'ONUJDC a mené une évaluation de la Compilation d'outils et du Cadre d'indicateurs de l'ICCWC. Ces évaluations ont fourni un certain nombre d'enseignements qui sont pris en compte par le Consortium pour renforcer son approche collaborative et développer la Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC décrite au paragraphe 40 ci-dessous. Il est également envisagé qu'une évaluation externe du Programme stratégique de l'ICCWC sera commandée dès que le Programme sera terminé.
40. En s'appuyant sur les réussites et les enseignements tirés à ce jour, l'ICCWC est en train d'élaborer la Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC qui guidera les travaux du Consortium dans la décennie à venir. La Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC s'appuie sur les forces identifiées dans l'évaluation interne : elle est axée sur les domaines d'intérêt dans lesquels le Consortium peut faire des efforts pour renforcer encore les systèmes de justice pénale et fournir un appui coordonné aux niveaux national, régional et international pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages en suivant une théorie du changement afin de contribuer à *un monde libre de criminalité liée aux espèces sauvages*. La Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC sera appliquée dans le cadre de deux Plans d'action stratégique d'une durée de quatre ans (2023-2026 et 2027-2030) qui mettront en évidence les approches que prendra l'ICCWC pour atteindre les cinq résultats identifiés dans la Vision⁷ et indiquer le genre d'activités que l'ICCWC pourrait exécuter dans le cadre de chaque approche.
41. La Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC est en train d'être élaborée en tenant compte des plus de 70 réponses à la notification aux Parties n° [2021/14](#) du 29 janvier 2021 publiée en vue de consulter les Parties et autres parties prenantes sur l'élaboration du futur Programme de travail de l'ICCWC. En septembre et octobre 2021, en collaboration étroite avec les partenaires de l'ICCWC, le Secrétariat a réalisé d'autres consultations ciblées et, sur instruction de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP18), paragraphe 9 b), a consulté le Comité permanent CITES sur l'élaboration du Programme de travail de l'ICCWC afin de garantir que les besoins des Parties à la CITES sont dûment pris en compte. Les premiers projets de la Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC et du Plan d'action stratégique 2023-2026 ont

⁷ *La Théorie du changement de la Vision identifie cinq résultats critiques pour l'ICCWC : 1. Opportunité réduite pour la criminalité liée aux espèces sauvages ; 2. Dissuasion accrue de la criminalité liée aux espèces sauvages ; 3. Détection accrue de la criminalité liée aux espèces sauvages ; 4. Perturbation accrue et détention de criminels ; et 5. Actions fondées sur des preuves, l'échange de connaissances et la collaboration, comme base de réalisation des quatre premiers résultats et pour guider l'impact de l'ICCWC. Les cinq résultats génèrent 13 sous-résultats sur lesquels l'ICCWC axera ses interventions.*

été communiqués au Comité permanent, par l'intermédiaire de son Président, pour commentaires. Le Secrétariat, au nom des partenaires de l'ICCWC, remercie les Membres du Comité permanent, les Parties et autres parties prenantes qui ont fourni des commentaires sur le document et, au moment de la rédaction du rapport, est en train de traiter tous les commentaires reçus afin de finaliser la Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC et le plan d'action qui l'accompagne.

42. La décision 18.13 adoptée à la CoP18 encourage les Parties à poursuivre leur soutien financier à l'ICCWC pour l'application de son Programme stratégique 2016-2020 et pour tout Programme stratégique futur qui serait élaboré. Au nom de l'ICCWC, le Secrétariat réitère ses remerciements à l'Allemagne, aux États-Unis d'Amérique, à la France, à Monaco, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et à l'Union européenne pour leurs contributions au Programme stratégique de l'ICCWC. Les Parties qui souhaitent contribuer à la Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC sont encouragées à contacter le Secrétariat. Le Secrétariat remercie également les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne pour les fonds accordés dans le cadre du Programme stratégique de l'ICCWC afin de maintenir les postes de Coordonnateur de l'ICCWC et Fonctionnaire d'appui à l'ICCWC au Secrétariat CITES. Des contributions additionnelles de Hong Kong SAR de Chine, des États-Unis d'Amérique et de la Norvège au Secrétariat ont également été mobilisées pour proroger ces postes jusqu'au début de 2023 lorsque le financement à cet effet sera épuisé. Le Secrétariat continuera de chercher des fonds additionnels pour maintenir ces postes après la CoP19 par l'intermédiaire de la Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC ou par des contributions bilatérales à l'ICCWC, le cas échéant.

Remarques finales

43. Le nombre de Parties qui demandent l'appui de l'ICCWC et en bénéficient continue de grandir, témoin de l'importance et de la valeur des outils, des services, de l'appui et du renforcement des capacités fournis par le Consortium. Grâce à un appui généreux de donateurs, le Consortium peut collaborer étroitement avec les Parties pour renforcer la capacité des douanes, de la police, des autorités chargées des espèces sauvages et de systèmes de justice pénale entiers afin de riposter à la criminalité liée aux espèces sauvages de manière de plus en plus forte, cohérente, collaborative et efficace.
44. La communauté mondiale a fait des efforts considérables ces dernières années pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Malgré cela, il reste encore beaucoup à faire. Le Consortium continuera de travailler en collaboration étroite avec les Parties pour leur fournir les outils, les services et l'appui technique nécessaire afin de lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et de renforcer les capacités pour garantir que les criminels impliqués soient traduits en justice.

Recommandations

45. Le Comité pour les animaux est invité à :
- a) prendre note de toute la gamme d'activités décrites et de l'appui mis à la disposition des Parties dans le cadre de l'ICCWC ;
 - b) encourager les Parties à utiliser le Rapport mondial 2020 sur la criminalité liée aux espèces sauvages, élaboré par l'ONUDC, en coopération avec les partenaires de l'ICCWC, pour soutenir leur processus décisionnel et en appui à l'élaboration de ripostes appropriées en matière d'application des lois à la criminalité liée aux espèces sauvages ;
 - c) encourager les Parties ayant mis en œuvre la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts de l'ICCWC à mobiliser activement des ressources et à déployer des efforts particuliers pour appliquer les recommandations qui en résultent, en demandant l'appui de l'ICCWC si nécessaire ;
 - d) encourager les donateurs, les organisations internationales et nationales ayant des initiatives en cours dans les pays qui ont mis en œuvre la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts de l'ICCWC à contacter les autorités nationales pour examiner comment leurs efforts en cours peuvent être alignés sur les recommandations de la Compilation et soutenir leur application ; et
 - e) prendre note des progrès en matière de développement de la Vision à l'horizon 2030 de l'ICCWC et du Plan d'action stratégique 2023-2026 qui l'accompagne et encourager les Parties à poursuivre leur appui à l'ICCWC dans le contexte de la décision 18.13.